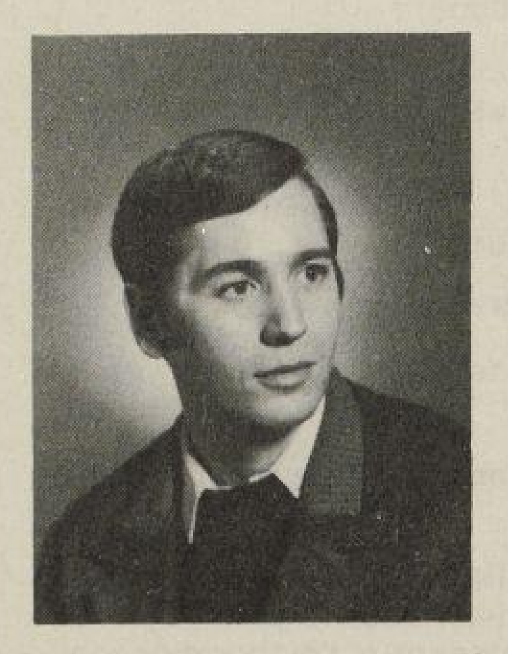
Élections Législatives de mars 1973



Électrices et Électeurs

de la circonscription de St-Brieuc



Le **Parti Socialiste** a signé en juin 1972 un **Programme commun de gouvernement** avec le **Parti Communiste Français** et les **Radicaux de gauche.** Ce programme doit au cours de la prochaine législature mettre fin aux injustices et aux incohérences du régime actuel, et permettre l'instauration, en France, d'une véritable démocratie politique et économique.

Pour atteindre ces objectifs, le **Parti Socialiste** a décidé de présenter les thèses socialistes et de défendre les propositions du Programme commun dans l'ensemble des circonscriptions.

Ainsi, à Saint-Brieuc comme ailleurs, le **Parti Socialiste** participe à la bataille politique actuelle pour permettre aux électeurs qui approuvent son orientation **d'union de la gauche,** de manifester leur choix par leur vote.

Où en êtes-vous quinze ans après ?

TRAVAILLEURS

L'injustice s'aggrave chaque jour qui passe.

● L'inégalité devant l'impôt, érigée en règle par la majorité U.D.R., frappe durement l'ensemble des travailleurs. Des impôts indirects, extrêmement lourds (notre taux de T.V.A. est deux fois plus élevé que le taux allemand) pèsent essentiellement sur les revenus modestes. L'impôt direct, conquête des démocrates, se trouve constamment détourné de son objectif qui est de contribuer à la justice sociale.

Nous devons en particulier à l'actuel ministre des Finances le système de l'avoir fiscal qui permet aux plus fortunés, vivant de l'exploitation des travailleurs, de bénéficier d'un traitement de faveur.

● La progressivité de l'impôt est très largement limitée en France :

— par le système du quotient familial qui avantage d'autant plus que les ressources sont élevées ;

— par le prélèvement forfaitaire de 25 % ;

— par le système, trop libéral, du calcul de l'impôt sur les sociétés.

● La hausse des prix toujours en avance sur les salaires alimente les profits des détenteurs du capital et écrase les budgets modestes, notamment ceux des personnes âgées.

● Les commerçants et artisans sont victimes, comme les autres catégories de travailleurs, de la concentration capitaliste. Ils sont défavorisés par rapport aux grandes surfaces avantagées par la fiscalité mise en place sous la Ve République.

● La multiplication des scandales démontre l'utilisation à des fins personnelles de l'appareil de l'Etat.

BRETONS

La situation des travailleurs ne s'améliore pas.

● Le problème de l'emploi se pose avec accuité. En 15 ans, 26 500 emplois ont disparus dans le département.

Notre région, sous industrialisée, se caractérise toujours par ses bas salaires. Les rémunérations mensuelles inférieures à 1 000 F sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que dans la région parisienne.

Nous continuons à être pénalisés par le système des abattements de zones.

Des travailleurs ruraux, éleveurs dans leur grande majorité, ne profitent guère de l'aide à l'agriculture monopolisée par les gros céréaliers et betteraviers du Bassin parisien.

● La Bretagne reste au dernier rang des régions françaises pour les conditions de logement et pour l'équipement des ménages.

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Le Parti SOCIALISTE vous propose

POUR LE PRÉSENT :

- **le salaire minimum à 1 000 F**
- **la suppression des abattements de zones,**
- **l'abaissement du taux de l'impôt indirect**
- **la suppression de l'avoir fiscal**
- **un impôt direct réellement progressif frappant les gros revenus**
- **une réforme de l'impôt sur les sociétés.**

Les Bretons, qui sont actuellement parmi les plus défavorisés, seront également les principaux bénéficiaires des mesures prises par le gouvernement issu de la victoire des signataires du Programme commun.

POUR L'AVENIR :

Mais ces mesures immédiates ne sont pas suffisantes pour modifier profondément les rapports sociaux, économiques et politiques en France. Pour cela, il faut des réformes de structure qui engagent durablement notre pays sur la **voie du socialisme.**

Ces mesures s'orientent autour de trois axes principaux.

L'ENTREPRISE

La définition d'un nouveau droit au travail garantira :

— le droit pour tous à la formation permanente ;

— le contrôle des travailleurs sur l'embauche, les conditions de travail, le licenciement ;

— l'information des salariés sur les principaux aspects de la gestion des entreprises (bilan, compte d'exploitation, résultats, programmes d'investissement).

Les entreprises des secteurs public et nationalisé retrouveront l'autonomie de gestion. Elles seront « le champ d'expérience de la démocratisation de la gestion ». Le conseil d'administration de ces entreprises, constitué par les élus des travailleurs, les représentants des usagers et du pouvoir central, sera responsable de la direction et de la gestion (investissements, objectifs de production). Enfin, lorsque les travailleurs en exprimeront la volonté et lorsque la structure de l'entreprise en indiquera la possibilité, l'intervention des travailleurs dans la direction et la gestion de l'entreprise prendra des formes nouvelles, que le PARTI SOCIALISTE inscrit dans la perspective de L'AUTOGESTION, formes déterminées par accord entre le pouvoir démocratique, la direction de l'entreprise et les syndicats.

L'ÉCONOMIE

L'extension du secteur public par appropriation collective des moyens de production.

Nationalisations :

— des sociétés vivant des fonds publics (pharmacie, industrie de l'armement, du téléphone) ;

— des sociétés disposant d'un pouvoir de monopole dans un secteur de l'économie (industrie chimique, informatique) ;

— des sociétés contrôlant les secteurs essentiels au développement de l'économie nationalle.

Prise de participation financière :

— éventuellement majoritaire, dans la sidérurgie et le pétrole.

Promotion des sociétés d'économie mixte, des services locaux.

La mise en place d'une **planification démocratique** par l'association la plus large, notamment sur le plan régional, des travailleurs et des consommateurs à l'élaboration des choix fondamentaux.

La définition d'une réelle politique d'**Aménagement du territoire.** Celle-ci visera, en priorité, à résoudre les problèmes de l'emploi, conséquence du développement inégal des activités des régions.

LES INSTITUTIONS

sur le plan national

Les libertés individuelles et collectives seront réellement garanties.

L'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir sera rétablie.

La police, force publique instituée pour la garantie des libertés, devra rester en permanence au service du peuple souverain.

Aucune confusion ne s'établira entre les partis et l'appareil de l'Etat.

Le contrat de législature, associé à un élargissement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée ainsi qu'à une nouvelle définition du rôle du Président de la République et du Gouvernement, **garantira l'application du programme de gouvernement.**

sur le plan local

L'autonomie communale sera renforcée par la transformation du système de tutelle, par la réforme de la fiscalité.

La région, dotée d'une assemblée et d'un exécutif élus démocratiquement, disposera de larges pouvoirs dans le domaine **économique et culturel.**

Elle disposera de moyens nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs.

Enfin, sur le plan international, la France contribuera, par ses initiatives diplomatiques et économiques, à assurer la paix et à développer la coopération internationale.

Le 4 mars prochain, vous avez le moyen, en apportant vos suffrages au candidat du PARTI SOCIALISTE de mettre fin à quinze années d'injustices et d'incohérences et de faire triompher l'alternative démocratique.



Candidat :

Michel REQUIEM

Suppléante :

Madeleine LE JEUNE

Imprimerie Moderne 22 - St-Brieuc

Sciences Po / fonds CEVIPOF